BOUKERZAZA À SA CONFÉRENCE DE PRESSE HEBDOMADAIRE :

«Des mesures de sécurité exceptionnelles»

Le gouvernement Ouyahia a entamé, hier, sa rentrée politique avec le rituel point de presse de son porte-parole, Abderrachid Boukerzaza.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Occasion pour le ministre de la Communication de commenter la brûlante actualité nationale de ces derniers jours. Essentiellement, bien sûr, la dégradation de la situation sécuritaire et l'affaire du diplomate algérien arrêté par la police des frontières françaises. «S'agissant de la situation sécuritaire et pour démentir les commentaires parus çà et là à la suite des derniers attentats, je tiens d'abord à dire que l'Etat poursuit un travail au quotidien et inlassable. Et là, je rappelle le contenu du communiqué du Conseil de gouvernement du 19 août dernier. Aussi, vous me donnez là l'occasion de faire la déclaration suivante : l'Etat algérien continuera toujours sa lutte contre le terrorisme jusqu'à son éradication totale, comme l'a si souvent affirmé le président de la République.» Ceci étant, Boukerzaza estime que «seule la vigilance reste l'arme redoutable contre le terrorisme». «Par leurs actes, ces groupes ont encore prouvé qu'ils sont au service d'organisations terroristes mondiales. Mais dans tous les cas de figure, l'Algérie ne renoncera jamais au choix souverain, car plébiscité par le peuple, qu'est la réconciliation nationale», dira-t-il. Pour le porte-parole du Conseil de gouvernement, c'est d'ailleurs «ce choix» qui est la cible des terroristes, comme ce fut le cas pour la concorde civile». Des mesures exceptionnelles ? «Oui, nous avons pris des mesures adéquates pour faire face aux attentats, mais ne comptez pas sur moi pour vous les dévoiler ici.»

«Nous prouverons que Hassani est innocent»

Autre affaire d'importance évoquée par le ministre, celle du diplomate Hassani que les Français ont arrêté le 14 août dernier à Marseille et accusent d'être impliqué dans l'assassinat d'Ali Mecili en 1987 à Paris.

«Comme beaucoup d'autres affaires du genre, celle de notre diplomate Hassani Mohamed-Ziane n'a pas besoin de tapage médiatique. Cela dit, les autorités algériennes ont interpellé les autorités françaises sur cette affaire et une cellule de crise a été installée au niveau du ministère des Affaires étrangères. Nous avons fourni des preuves irréfutables quant à, premièrement, son innocence et, deuxièmement, au fait qu'il avait été humilié par la police française.» Précisant qu'il avait été remis en liberté dès le lendemain, soit le 15 août, Boukerzaza affirmera que via l'ambassade d'Algérie en France, «un comité d'avocats a été constitué pour sa défense». «D'ailleurs, et j'insiste sur ce point, je suis convaincu que son innocence sera prouvée dès la prochaine délibération de l'affaire, à la fin du mois en cours.»

S'agissant, enfin, des travaux du Conseil de gouvernement d'hier, ils ont été essentiellement dominés par l'examen de l'avant-projet de loi de finances 2009. «Un avant-projet qui ne prévoit aucune taxe supplémentaire et établi, pour le moment, sur la base de 37 dollars le baril de pétrole». «Pour le moment», c'est-à-dire en attendant la décision de Bouteflika en Conseil des ministres, prévu pour la semaine prochaine.

K. A.

VÉHICULES NEUFS

Vers l'annulation de la taxe

Selon des sources proches du gouvernement, celui-ci est en train de réfléchir à des mesures à même de désamorcer la bombe sociale. Des mesures qui vont directement agir sur la qualité de vie des citoyens.

Nabil Méguiref - Alger (Le Soir) - Parmi elles, les nouvelles taxes sur les véhicules neufs et d'autres en rapport avec des secteurs économiques sensibles, tels que le BTPH. Ainsi, pour ce qui est des nouvelles taxes sur les véhicules neufs, on croit savoir que le droit de timbre va être révisé dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances 2009, dont les contours ont été d'ores et déjà dessinés.

Toutefois, nos sources ne précisent pas la manière avec la quelle la taxe sur les véhicules sera modifiée, mais assurent qu'il s'agira soit d'une simple annulation, soit d'un report de l'application ou alors d'une révision à la baisse du coût du timbre en question. Il ressort aussi, qu'à travers ces mesures, Ahmed Ouyahia, entend faire passer un message au peuple. Un message à travers lequel, le chef du gouvernement veut se démarquer des mesures impopulaires introduites dans la loi de finances complémentaire de 2008 et qui ont coïncidé avec son retour à la tête de l'exécutif. En effet, nos sources laissent entendre que la loi en question a été mise au point bien avant l'arrivée d'Ouyahia aux commandes et qu'il n'en est donc pas l'architecte. Par ailleurs, pour le court terme, le gouvernement s'emploie à désamorcer la bombe sociale, car en plus de la rentrée des classes, le mois de septembre 2008 coïncide avec le ramadan. Un mois sacré pour les musulmans et qui, hélas, rime avec saignée des ménages en raison de la cherté excessive de la vie. Outre des actions en faveur des couches les plus défavorisées, des opérations directes vont être entreprises à l'endroit des catégories moyennes. Cela va se traduire par une entreprise de régulation du marché et une lutte implacable contre la spéculation.

Photo : Samir Sid

Une taxe très controversée.

Si ces mesures arrivent à se traduire efficacement sur le terrain, il y aura de fortes chances de voir la grogne sociale s'apaiser. Il va sans dire que le pouvoir d'achat des citoyens n'a pas cessé de chuter, une situation aggravée par l'instauration de taxes. Ce que d'aucuns n'arrivent guère à s'expliquer en raison de l'embellie financière que connaît le pays et jamais égalée par le passé. On croit également savoir que des groupes parlementaires se sont déjà inscrits en faux avec les nouvelles taxes et comptent agir lors de la prochaine session parlementaire.

N. M.

PROSPECTION ET EXPLORATION DE SUBSTANCES MINÉRALES ET MÉTALLIQUES

Lancement hier d'un troisième appel d'offres

Une adjudication de 26 sites miniers a été proposée hier dans l'objectif de promouvoir les substances métalliques, telles que les métaux de base, l'or, le fer, l'étain, le wolfram et aboutir à l'ouverture de nouvelles mines.

Chérif Bennaceur – Alger (Le Soir) - L'ANPM (Agence nationale du patrimoine minier) a lancé, hier, un troisième appel d'offres pour la prospection et l'exploration de substances minérales et métalliques (or, cuivre, plomb, zinc, fer, étain, wolfram).

Cet appel a concerné l'attribution ou l'adjudication de 26 sites miniers, répartis sur une douzaine de wilayas du pays sur plus de 121 000 ha.

Neuf sites pour la prospection et 17 pour l'exploration ont été proposés. Sur les sites proposés, 6 sont consacrés à l'or, 8 au plomb-zinc, 3 au cuivre, 4 au wolfram-étain et 2 au fer…

Un data-room et une vente des cahiers des charges ont été organisés hier au profit des investisseurs intéressés par l'ANPM.

En attendant l'ouverture le 18 novembre 2008 des plis des offres techniques et financières pour les sites de prospection.

Quant aux sites d'exploration, l'ouverture des plis des offres techniques est prévue le 12 novembre 2008 et celle des offres financières est annoncée pour le 21 décembre 2008.

La grande mine a généré 14 millions de dollars

En outre, l'ANPM a, en présence du secrétaire général du ministère de l'Energie et des Mines, Fayçal Abbès, présenté le bilan des deux précédents appels d'offres internationaux lancés en 2007 et en 2008 pour la prospection et l'exploration concernant les mêmes substances.

Ces deux appels d'offres ont permis d'attribuer 26 permis de recherches dont 9 de prospection et 17 d'exploration à des sociétés nationales et étrangères.

Un montant de plus de 14 millions de dollars a été engrangé et versé au Trésor public. A ce propos, le président de l'ANPM, Abdelkader Benyoub, a laissé entendre que les compagnies attributaires devraient consacrer un investissement de 103 millions de dollars pour leurs opérations.

A travers cette troisième opération, il s'agit de promouvoir les substances métalliques, telles que les métaux de base, l'or, le fer, l'étain, le wolfram et aboutir à l'ouverture de nouvelles mines.

La mine pour la construction a généré 6,3 milliards de dinars

Les opérations d'adjudication, organisées depuis l'année 2000 pour les substances utiles, destinées essentiellement aux secteurs de l'habitat et des travaux publics, «sont devenues une pratique courante et connaissent un franc succès auprès des investisseurs essentiellement nationaux», selon Fayçal Abbès.

A ce propos, l'ANPM indique que l'attribution des titres miniers a été lancée pour la première fois durant l'année 2000. Cette opération, qui a concerné les substances utiles (roches pour agrégats, calcaire pour ciment, pierres ornementales, argiles pour produits rouges et céramique, gypse pour plâtre, sable de construction et pour verrerie, etc.), s'est poursuivie avec une moyenne de quatre opérations par année.

A ce jour, 26 sessions d'adjudication ont été réalisées qui ont permis l'attribution d'un nombre total de 936 sites miniers dont 538 en exploration et 398 en exploitation.

Ces opérations ont permis de générer plus de 6,3 milliards de dinars versés au Trésor public dont une quote-part de 40 % au profit des collectivités locales.

Ces opérations visent le développement de l'activité minière afin de renforcer l'offre des matériaux de construction, notamment les agrégats et le ciment, et à répondre, dans les meilleures conditions, à la forte demande sur le marché national.

C. B.